



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur David GREINER NE LE 14/12/1974 A STRASBOURG (67)

Profession : Président du V.N.H (Vosges du Nord Handball)

Domicilié(e) : 1,Rue Achille Le Bel LAMPERTSLOCH (67250) (Bas-Rhin)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1 et 3 catégorie à NIEDERBRONN-LES-BAINS (67110).

Du 21 juillet 2024 à 09 heures 00

Au 21 juillet 2024 à 22 heures 00

Pour le motif Festival de l'Artisanat

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18 juin 2024

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire NIEDERBRONN-LES-BAINS

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de la Gendarmerie : FAVORABLE DEFAVORABLE

Vu **Adjudant-chef HENRY Joseph-Marie**

Vu **Officier de Police Judiciaire**

Vu la demande ci-dessus, **BTA Niederbronn-les-Bains / Reichshoffen**

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur David GREINER NE LE 14/12/1974 A STRASBOURG (67) 1, Rue Achille Le Bel LAMPERTSLOCH (67250) (Bas-Rhin) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 1 et 3 catégorie.

Du 21 juillet 2024 à 09 heures 00

Au 21 juillet 2024 à 22 heures 00

Pour le motif Festival de l'Artisanat à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Niederbronn-Les-Bains V11.2 /245/CF, le 18 juin 2024



Pour le Maire
l'adjoint délégué

Bruno WALD